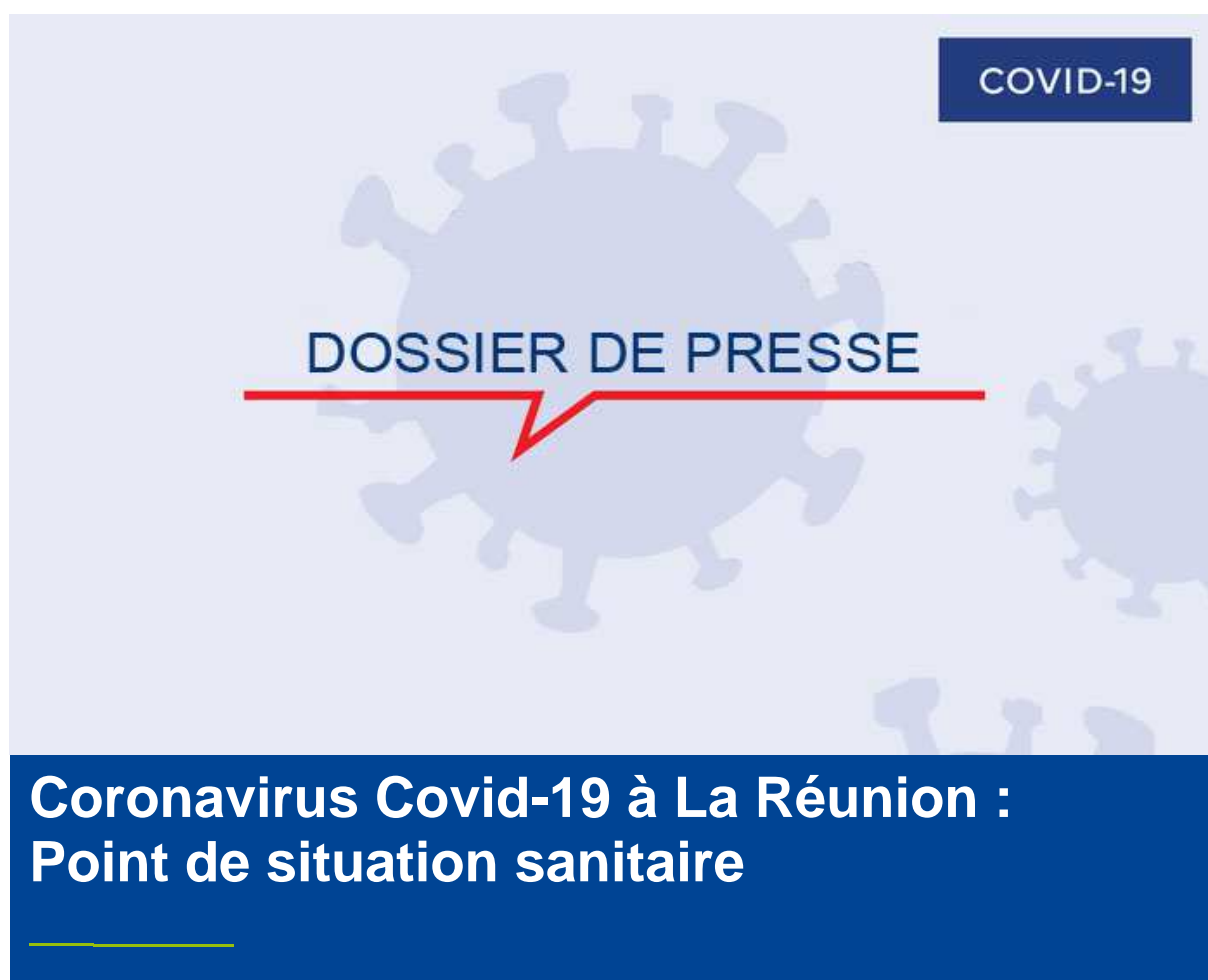


DOSSIER DE PRESSE

22 avril 2020



Sommaire du dossier de presse

COVID-19 à La Réunion

- UN ACCES ELARGI AU DEPISTAGE P. 3**
- DES DEFIS IMPORTANTS POUR REUSSIR LA LEVEE DU CONFINEMENT P. 3**
- LA POURSUITE DE LA PREPARATION DU SYSTEME DE SANTE P. 4**
- L'APPEL RENOUVELE A LA VIGILANCE ET A LA RESPONSABILITE DE CHACUN P. 5**
- LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS VULNERABLES, UNE PRIORITE POUR L'ARS P. 5**
- GARANTIR LA CONTINUITÉ DES SOINS ESSENTIELS P. 7**

UN ACCES ELARGI AU DEPISTAGE

Avec une moyenne hebdomadaire de **330 dépistages pour 100 000 habitants (contre 225 au niveau national)**, La Réunion applique aujourd'hui une politique étendue de dépistage, sensiblement plus large que les autres départements d'outre-mer.

Avec cette proportion, La Réunion est parmi les premiers départements français en terme d'accès au dépistage du COVID 19, y compris auprès de personnes asymptomatiques.

Compte tenu du très faible taux de positivité constaté sur ces prélèvements, on peut considérer que le virus circule actuellement peu sur le territoire, résultat bénéfique du confinement, de l'application des gestes barrières, et des contrôles à l'arrivée des avions.

Cette extension du dépistage va se poursuivre en vue de la levée du confinement le 11 mai prochain, conformément aux orientations gouvernementales.

DES DEFIS IMPORTANTS POUR REUSSIR LA LEVEE DU CONFINEMENT

Même si le nombre de nouveaux cas à La Réunion est désormais très faible chaque jour, que de moins en moins de personnes sont hospitalisées (15 à 22 personnes en hospitalisation dont 2 actuellement en réanimation), et qu'aucun décès n'est à déplorer, **la vigilance doit être maintenue, et les efforts de chacun, pour soi et pour autrui, doivent se poursuivre.**

Dans la perspective de la levée du confinement à partir du 11 mai prochain, le Premier ministre et le ministre de la santé ont indiqué les chantiers en cours, et rappelé les défis à relever dans le combat quotidien contre la propagation de la maladie et pour la prise en charge adaptée des patients.

Le COVID 19 peut avoir malheureusement des formes sévères, et une partie relativement importante de la population en général, de la population réunionnaise en particulier, présente des facteurs de fragilité et donc un risque de formes graves de la maladie.

L'expertise scientifique et médicale, à l'échelle internationale comme nationale, progresse de jour en jour et les réunionnais, comme tous les français, peuvent tirer parti des progrès dans les connaissances acquises.

Pour autant, les inconnues et les difficultés pour gérer la crise et éviter une éventuelle reprise épidémique sont encore nombreuses et importantes :

- Incertitudes encore à ce jour concernant l'efficacité des traitements cliniques en cours d'évaluation contre les formes sévères
- Incertitudes concernant l'homologation possible par l'Etat des tests sérologiques permettant de savoir si l'on a été immunisé durablement contre la maladie
- Interrogation concernant la date de disponibilité effective d'un vaccin et la portée réelle de ses effets protecteurs dans la durée.

Ce que l'on sait, par contre, avec certitude :

- à peine 5 % des Français sont aujourd'hui potentiellement immunisés contre la maladie, pourcentage nécessairement beaucoup plus faible encore à La Réunion
- de fortes tensions d'approvisionnement national et international persistent pour de nombreuses semaines sur des équipements essentiels de protection tels que les blouses, les charlottes, les gants
- de très fortes difficultés d'approvisionnement se font jour sur les 5 molécules indispensables aux services de réanimation, qui conduit par conséquent l'État à prendre la main sur les commandes auprès des laboratoires nationaux et étrangers et à mettre en place un circuit de distribution rigoureux entre les différentes régions et les établissements de santé, afin de s'assurer que ces médicaments soient réservés aux soins urgents ou qui ne peuvent être reportés.

LA POURSUITE DE LA PREPARATION DU SYSTEME DE SANTE

L'ARS continue donc de préparer, avec les acteurs de santé, le système sanitaire à faire face :

- **Distribution de masques :**
plus de 8 millions de masques ont été distribués cette semaine en France. La Réunion peut désormais compter sur une dotation hebdomadaire de près de 350 000 masques chirurgicaux et 50 000 masques FFP2, à partir du stock Etat géré par Santé Publique France.
Ce niveau permet d'équiper l'ensemble des établissements de santé et des établissements et services pour personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité, mais aussi les professionnels de santé libéraux, et de protéger les patients sensibles qui doivent poursuivre leurs soins pour les affections chroniques.
- **Respirateurs supplémentaires pour le territoire :**
10 respirateurs commandés par l'État sont arrivés cette semaine afin de permettre au CHU d'augmenter encore, le moment venu, ses capacités d'hospitalisation en réanimation.
- **Organisation des renforts humains :**
l'appel au volontariat se poursuit à La Réunion. Ce sont aujourd'hui 290 professionnels de santé qui se sont portés volontaires pour venir en renfort des unités de soins ou centres d'hébergement, notamment pour personnes âgées.

L'APPEL RENOUVELE A LA VIGILANCE ET A LA RESPONSABILITE DE CHACUN

L'application rigoureuse et permanente des mesures barrières est une nécessité absolue pour se protéger soi-même et protéger autrui.

Nous devons, collectivement et individuellement, poursuivre nos efforts, y compris au-delà du 11 mai prochain.

Le masque grand public en tissu, dont la production nationale et locale en grand nombre est attendue, s'avère nécessaire et parfois indispensable, notamment lors que le confinement sera progressivement levé.

Ce masque tissu sera un plus, mais ne sera pas un tout. En effet, le port du masque protège davantage contre les projections de gouttelettes, mais il ne permettra pas de s'affranchir du lavage des mains très régulier puisque **ce sont probablement les mains, fréquemment portées au visage, qui sont aujourd'hui le premier vecteur de propagation de la maladie.**

LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS VULNERABLES, UNE PRIORITE POUR L'ARS

Il faut continuer à protéger tout particulièrement les personnes les plus vulnérables et les plus exposées aux formes sévères de la maladie.

Aussi, l'ARS accorde une attention toute particulière aux personnes âgées comme aux personnes en situation de handicap.

POUR LES PERSONNES AGEES VIVANT EN INSTITUTION

Des mesures sont aujourd'hui en place :

- attribution à chaque EHPAD ou EHPA, d'une dotation de masques chirurgicaux 2 fois et demie supérieure au contingentement national, pour protéger au maximum les personnels et les résidents
- dépistage préventif des personnels ou des résidents, dans chaque EHPAD ou EHPA, pour détecter le plus tôt possible l'entrée du virus en institution
- appel à l'expertise d'un médecin gériatre dans chaque EHPAD, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés, avec une hotline désormais opérationnelle.

En cas de contamination avérée d'un résident, toutes les mesures seraient prises pour qu'il soit sorti de son établissement et que sa prise en charge se fasse dans des unités dédiées : le CHU en premier lieu, mais aussi les autres unités aujourd'hui retenues par l'ARS.

S'il faut protéger les personnes âgées en institution de tout risque de contamination par le coronavirus, il faut aussi permettre de rétablir le lien affectif et social indispensable à toute personne et à son entourage familial ou amical.

Comme l'a annoncé, le premier ministre dimanche dernier, il faut pouvoir permettre **le retour des visites périodiques des proches au sein des établissements.**

Ainsi, le 18 avril dernier, le ministre de Solidarité et de la Santé a adressé des recommandations fortes aux directeurs des établissements afin de favoriser, mais aussi de sécuriser, les visites :

- **Rendre possible des visites de 30 minutes à une heure**, tous les 15 jours voire prochainement toutes les semaines, dans des espaces de convivialité à l'extérieur, ou au sein même des établissements, voire dans toutes les chambres
- **Mettre en place des prérequis dans le souci de protéger la santé des résidents et des personnels :**
 - organiser les visites sur rendez-vous uniquement
 - aménager des espaces pour permettre la distanciation sociale
 - faire prendre des engagements aux visiteurs sur le respect des règles indispensables de distanciation et d'hygiène
- **Etablir des protocoles rigoureux de nettoyage et de désinfection.**

Une réunion a été organisée ce 22 avril entre l'ARS et les directeurs des établissements concernés afin de faire le point sur la préparation de cette reprise des visites.

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément aux directives nationales, dès le début de la crise sanitaire, les externats et les accueils de jour, pour enfants comme adultes en situation de handicap, ont été fermés pour respecter l'impératif de confinement.

Pour autant **la continuité de l'accompagnement au domicile et le soutien des aidants** se poursuit grâce à l'implication et au professionnalisme des établissements et services, selon plusieurs modalités :

- le contact téléphonique 7 jours sur 7 rendu possible entre un aidant et les professionnels de l'établissement,
- les interventions possibles à domicile pour la continuité éducative, la guidance parentale, l'accompagnement psychologique
- la continuité des soins de rééducation ou spécialisés à domicile.

Ce soutien doit pouvoir être renforcé prochainement par **le recours à un accueil temporaire en internat, pour 1 ou 2 semaines**, sur un mode programmé ou en urgence lorsque l'entourage alerte sur ses difficultés.

Ainsi, l'ARS a publié un cahier des charges pour retenir jusqu'à 4 structures de répit réparties sur les 4 bassins de population de La Réunion. Ces structures seront opérationnelles dès le mois de mai, et leur fonctionnement sera ajusté en fonction du calendrier de réouverture possible des accueils de jour et des externats, après le dé-confinement.

De même, en cas de contamination d'une personne handicapée au sein d'une structure d'hébergement, l'ARS prévoit la mise en place d'**une unité d'hébergement sanitaire**, dédiée à ces personnes, tout particulièrement adaptée à chaque type de handicap. Là encore, sur la base d'un cahier des charges l'ARS va être amenée à retenir les meilleurs projets possibles pour concrétiser l'ouverture de ces unités le moment venu.

GARANTIR LA REPRISE DES SOINS INDISPENSABLES

Avec **la baisse très importante du nombre de consultations médicales** chez les médecins généralistes comme spécialistes, observée depuis plusieurs semaines, mais aussi d'hospitalisation en médecine, beaucoup de patients atteints d'affections chroniques ne sont plus suivis aujourd'hui comme ils devraient l'être. Cela concerne notamment la prise en charge du diabète, de l'insuffisance rénale chronique, de l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque et même des cancers.

Les patients sont invités à contacter leur médecin traitant, de préférence par téléphone, pour réactualiser leur suivi médical. Le recours à la téléconsultation est étendu, y compris par un simple appel téléphonique.

Les médecins traitants ont aussi la possibilité d'appeler leurs patients pour s'enquérir de leur situation et proposer une adaptation des traitements ou des soins nécessaires.

De même **la réduction drastique du nombre d'interventions chirurgicales** fait qu'aujourd'hui un certain nombre d'opérations ne peuvent plus être reportées trop longtemps, sauf à entraîner une sérieuse perte de chance pour la personne.

Au-delà de la reprise des consultations en médecine de ville, les établissements de santé, publics comme privés, doivent pouvoir ré-ouvrir progressivement une offre d'hospitalisation adaptée pour les indications prioritaires.

Le retour immédiat à la situation antérieure, avant le début de la crise sanitaire, n'est pas envisageable :

- parce qu'il ne faut pas que l'hôpital soit, de par une trop forte activité, un lieu où le virus pourrait se propager à nouveau très facilement
- parce qu'il faut préserver les stocks de certains produits de santé indispensables à la réanimation et aux soins urgents ou non-reportables.

Il faut donc pouvoir concilier dès à présent, et pour plusieurs semaines, l'accès aux soins et la reprise des soins médicaux comme chirurgicaux qui ne peuvent plus être reportés, avec la préservation de la distanciation sociale, à l'hôpital comme ailleurs, et la sécurisation du stock de médicaments les plus sensibles.

Ce sont les médecins des établissements de santé qui vont décider, en libre conscience, des priorités médicales et chirurgicales à satisfaire et aucun établissement, aucune spécialité médicale comme chirurgicale ne sera a priori exclue de cette démarche.

L'ARS veillera à ce que l'évolution de l'activité des établissements de santé ne se fasse pas au détriment de la gestion de la crise sanitaire, pour aujourd'hui comme pour demain.

Des mesures concrètes seront renforcées au sein des établissements de santé pour garantir, en toutes circonstances, la protection des personnes, les soignants comme les soignés, de façon à éviter la propagation de la maladie, en particulier :

- **l'aménagement des salles d'attente et des lieux de consultation** puisque tout ne peut pas se faire en télé consultation
- **la reconfiguration, si nécessaire, des hôpitaux de jour de médecine comme de chirurgie pour garantir l'isolement des patients dans des chambres individuelles**
- **le dépistage systématique de tout entrant en hospitalisation complète**, voire en hospitalisation de jour, au moins pour les hospitalisations de chirurgie.



Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- Restez à domicile
- Evitez les contacts
- Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- Appelez le 15
- Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences



Comment se protéger et protéger les autres du coronavirus ?

⇒ Des gestes au quotidien, qui sauvent des vies

Face au Coronavirus, des gestes simples et efficaces doivent être pratiqués systématiquement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Limiter les contacts avec d'autres personnes si vous devez vous déplacer

⇒ Vous sauvez des vies en restant chez vous !

Il vous est demandé de rester chez vous pour ralentir la progression du virus dans l'île, pour éviter que les personnes les plus vulnérables soient touchées et pour que nos établissements de santé ne soient pas surchargés.

⇒ Respectez le confinement et les règles de distanciation sociale pour :

- Vous protéger et protéger les autres
- Casser les chaînes de transmission
- Réduire l'impact du nombre de malades en ville et à l'hôpital.

⇒ Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour des actes urgents ou non-reportables
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



La source de référence pour des informations fiables sur le COVID-19 :

Site du Gouvernement :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus